

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2020

Le Conseil Municipal de Charbonnier les Mines s'est réuni le 24 FEVRIER 2020 sous la présidence de M. Pascal Berthelot, Maire.

Etaients présents : M. BERTHELOT Pascal, Maire, Mme JACQUET Marie-Laure, M. ZAJIC Gilles, M. PAULET Sébastien, Maires Adjoints, M. FARY Jean-François, M. PELISSIER Philippe, , M. ANASTACIO José, M. LOINTIER Jean-Michel, Mme SOUSA Noémie, M. MARQUES Adelino, Mme BINET Marilyn, Mme MESTRE Hélène, M.BESSON Nicolas.

Absents : Mme JAFFEL-LAVIE Nathalie, M. VALLON Jérôme (qui a donné procuration à M. BERTHELOT).

**Secrétaire de séance** : Mme JACQUET Marie-Laure.

Différentes questions étaient à l'ordre du jour :

### 1. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET COMMUNE

Présentés par M. le Maire, ils s'établissent comme suit :

#### **Compte Administratif du Budget Commune**

Différentes questions étaient à l'ordre du jour :

#### **Compte Administratif du Budget Commune**

- Budget de fonctionnement :	Recettes	: 763 660.43€
	Dépenses	: 556 602.49 €
	Excédent	: 207 057.94 €
- Budget d'investissement :	Recettes	: 523 766.65 € (compris les restes à réaliser)
	Dépenses	: 643 080.69 € (compris les restes à réaliser)
	Déficit	: 119 314.04 €

L'ensemble des deux budgets fait apparaître un excédent de 87 743.90 €.

#### **Compte Administratif du Budget Assainissement**

- Budget de fonctionnement :	Recettes	: 62 018.45 €
	Dépenses	: 56 186.67 €
	Excédent	: 5 831.78 €
- Budget d'investissement :	Recettes	: 175 514.55 €
	Dépenses	: 25 332.03€
	Excédent	: 150 182.52 €

L'ensemble des deux budgets fait apparaître un excédent de: 156 014.30 €

## **2. COMPTES DE GESTION 2019**

L'ensemble des comptes de gestion (budget commune et assainissement) du receveur a été adopté à l'unanimité. Les comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs établis par le Maire.

### **3. AFFECTATION DE RESULTATS**

Le Compte administratif du budget «commune » présente un excédent de 207 057.94 €. Le Conseil décide d'affecter la somme de 119 314.04 € au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement et affecter la somme restante soit 87743.90 € l'excédent reporté au compte 002.

### **4. AIDES AU DEVELOPPEMENT DURABLE : PRECISIONS**

Le Conseil maintient la participation de la commune à l'achat de bio-composteur à 15 € par foyer, fixe la participation de la commune à l'achat d'une cuve à récupération d'eau inférieure à 500 litres à 30 € et à 50 € pour la cuve d'une capacité supérieur à 500 litres.

### **5. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE DES FETES**

Le Conseil décide de verser la somme de 150 € au comité des Fêtes pour le remboursement de l'animation du repas du C.C.A.S..

### **6. FIXATION DES TARIFS DES PLAQUES STELE DU JARDIN DU SOUVENIR**

Le Conseil fixe à 200 € la prestation comprenant la fourniture, la gravure de plaques, la pose sur la stèle du jardin du souvenir ainsi que la taxe de dispersion des cendres.

### **7. TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Il retient le Compas dans l'œil pour une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente pour un montant de 12 000 € H.T.

### **8. REMBOURSEMENT SINISTRE MOBILIER SALLE POLYVALENTE**

Le Conseil accepte le remboursement de l'assurance Axa pour un sinistre sur le mobilier de la salle polyvalente pour un montant de 955.31 €.

### **9. ACQUISITION MOBILIER SALLE MULTIFONCTION**

Il charge le maire de renégocier les offres reçues pour l'acquisition de mobilier à la salle multifonction et donne pouvoir à celui-ci de trancher la question au mieux des intérêts de la Commune.

### **10. ACQUISITION EQUIPEMENT NUMERIQUE ECOLE PRIMAIRE DE CHARBONNIER LES MINES**

Le Conseil retient le devis de l'entreprise AATI pour l'équipement numérique des salles de classes de l'école primaire pour un montant de 29 429.70 € H.T..